



Le peuple d'Israël dans le désert, selon Marc Chagall. Ce peuple d'affranchis reçoit la législation qui devra être appliquée au sein de la terre promise.

Les lois sociales

Le sanhédrin à côté de l'autel

Après avoir donné les lois de l'autel du Sanctuaire, la Torah nous présente ses lois sociales qui développent le Décalogue.

La juxtaposition de ces deux législations, religieuse et sociale, donne la vision de l'esprit des lois bibliques, comme le suggère Rachi.

שמות פרק כא

(א) ואלה המשפטים אשר תשים לפניהם:

רע"י

(א) ואלה המשפטים - כל מקום שנאמר אלה פסל את הראשונים, ואלה מוסיף על הראשונים, מה הראשונים מסיני, אף אלו מסיני. ולמה נסמכה פרשת דינין לפרשת מזבח, לומר לך שתשים סנהדרין אצל המקדש [המזבח]:

Exode chapitre 1

1-Et voici les statuts que tu leur exposeras.

Rachi (1040 – 1105)

Et voici les lois : chaque fois qu'il est dit « voici » il y a rupture avec ce qui précède, mais lorsqu'il y a écrit « et voici » il y a continuité. [Notre paracha commence par « et voici », ce qui signifie :] De même que les premières lois [le Décalogue] ont été données au Sinaï, de même celles-ci [de notre paracha] ont été données au Sinaï. Et quel sens donner à la juxtaposition des lois sociales et celle de l'autel ? C'est pour te dire que tu placeras le Sanhédrin à côté du Sanctuaire [l'autel].

(En effet le Sanhédrin se trouvait dans la salle de pierre taillée au sein du Temple).

Note

Rachi souligne deux enseignements fondateurs :

- 1- Les lois sociales dans leurs détails concrets possèdent autant de valeur que les grands principes du Décalogue.
- 2- On ne peut séparer la justice sociale de la vie religieuse.